



Se protéger d'un mariage blanc

Par **Monica**, le **21/06/2012** à **17:38**

Bonjour,

J'ai besoin de vos conseils et de renseignement sur le cas de mon amie qui va bientôt se marier avec un sans papier qu'elle a rencontre il y a quelques mois. Il parait que c'est l'amour fou bien sur je n'en doute pas en ce qui concerne mon amie cependant pour son copain j'ai de gros doutes. D'abord parce qu'elle me dit que l'initiative du mariage vient de lui, de plus il est assez pressant mais SURTOUT le detail qui m'inquiete c'est qu'il lui reclame un certificat d'hebergement (pour pouvoir se marier il faut qu'il ait une adresse), ma copine habitant chez sa mere c'est donc au nom de sa mere qu'il va etre heberge. Comme il insiste sur ce dernier point je me demande si ce n'est pas quelque chose qu'il pourra retourner contre elle si jamais elle souhaite annuler le mariage ou divorcer car je ne desesperes pas de la raisonner.

Pourquoi ne fait il pas un certificat d'hebergement par sa famille ou ses amis ??? Donc si quelqun s'y connait dans la matiere j apprecierai qu il m eclaire de ses lanternes.

Merci a tout le monde

Par **Tisuisse**, le **21/06/2012** à **18:21**

Bonjour,

Qu'elle lui demande un certificat de célibat émanant des autorités de son pays. Il se peut qu'il soit déjà marié là-bas et que, une fois le mariage fait en France et l'obtention des papiers, fussent des papiers provisoires, il se sépare en invoquant la nullité du mariage français puisque la bigamie est interdite en France, et il fera venir toute sa smala au motif du regroupement familial.

Par **Monica**, le **21/06/2012** à **20:23**

Bonjour et merci de votre reponse.Pensez vous que lui faire un certificat d'hebergement serait d'autant plus prejudiciable ?